

Mardi 1er avril 1958.

Transformation du consulat de Saïgon en consulat général. Nomination de M. Théodore Schmidlin à Saïgon; sa promotion au grade de consul général.

Département politique. Proposition du 28 mars 1958.
Département des finances et des douanes. Lettre du 27 mars 1958 (adhésion).

M. Jean Studer, précédemment consul de Suisse à Saïgon, a été appelé à d'autres fonctions en automne 1957. Depuis, le poste de Saïgon est vacant; il est actuellement géré par M. Louis Chaney. Le moment paraît venu de nommer un représentant consulaire à Saïgon.

Le département politique considère Saïgon comme un poste d'observation important d'où il est possible d'apprécier l'évolution politique dans les anciens Etats associés d'Indochine. En outre, le centre des intérêts économiques suisses de cette région se trouve à Saïgon. Il conviendrait dès lors de transformer le consulat dans cette ville en un consulat général et d'en confier la direction à un agent de la carrière diplomatique, possédant une solide formation professionnelle et une bonne connaissance des problèmes économiques. Vu la composition de la colonie suisse au Vietnam (80 ressortissants uniquement suisses et 60 doubles nationaux dont la plupart sont des suisses alémaniques), le consul général devrait être de préférence de langue maternelle allemande, tout en possédant le français et l'anglais.

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le choix du département politique pour pourvoir le poste de consul général de Suisse à Saïgon s'est porté, d'entente avec la division du commerce, sur M. Théodore Schmidlin, secrétaire de légation de 1ère classe, actuellement attribué à notre légation à Prague en qualité de premier collaborateur diplomatique et chargé des affaires économiques.

A l'occasion de son transfert à Saïgon, M. Théodore Schmidlin pourrait être promu au grade de consul général. En effet, les mérites que cet agent s'est acquis au cours de sa carrière sont un sûr garant de l'efficacité avec laquelle il saura défendre les intérêts qui lui seront confiés.

Le fait de demander au gouvernement de la République du Vietnam un exequatur en faveur de M. Théodore Schmidlin implique la reconnaissance de la République du Vietnam, question

- 2 -

déjà mentionnée au dernier alinéa de la proposition du département au Conseil fédéral du 29 août 1957 concernant la reconnaissance des Royaumes de Malaisie, du Laos et du Cambodge.

Le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) Le consulat de Suisse à Saïgon est transformé en un consulat général.
- 2) La direction du consulat général de Suisse à Saïgon est confiée à M. Théodore Schmidlin, jusqu'à présent secrétaire de légation de 1ère classe à Prague.
- 3) A cette occasion, M. Schmidlin est promu au grade de consul général. Cette mesure, qui prend effet le jour de son départ pour Saïgon, implique une augmentation extraordinaire de fr. 1'000.- par an et porte son traitement de base à fr. 19'473.- pour 1958.
- 4) Le département politique est chargé de régler, d'entente avec le département des finances et des douanes, les conséquences financières de cette décision.

Extrait du procès-verbal, en 7 exemplaires, au département politique pour exécution et aux autres départements pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

